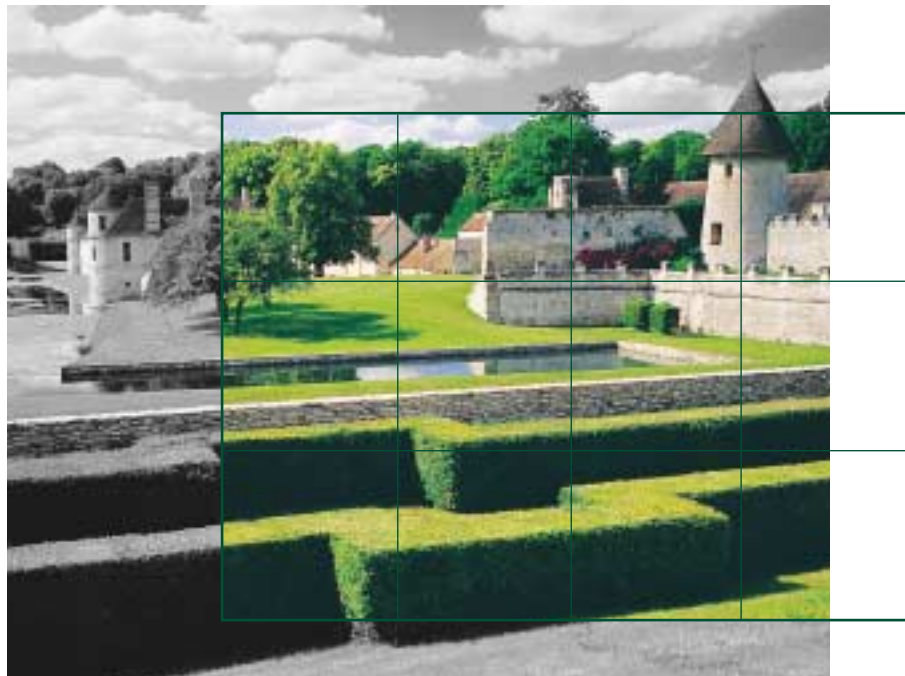


AFILIUM PATRIMOINE

CONTRAT D'ASSURANCE VIE À PRIME DE FIDÉLITÉ



Cholet Dupont Partenaires

DESCRIPTION DU CONTRAT

TYPE D'ENVELOPPE	TYPE DE GESTION	TYPE D'INVESTISSEMENT	PRIME DE FIDÉLITÉ
Contrat d'assurance vie à Prime de Fidélité	Libre	OPCVM	Transfert trimestriel des plus-values

NOTRE CONCEPTION DE LA MULTIGESTION

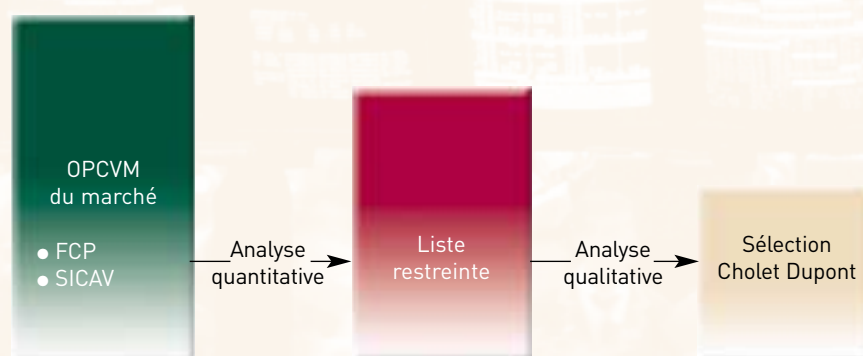
La sélection

Les experts de CHOLET DUPONT sélectionnent en toute indépendance les meilleurs fonds de placement disponibles sur les principaux marchés. Ce concept, vecteur de performance, permet une diversification supplémentaire au sein de l'allocation d'actifs.

Les critères d'analyse

- **L'analyse quantitative** : étude des ratios, des performances historiques et de la composition de l'actif.
- **L'analyse qualitative** : entretiens détaillés avec les équipes de gestion, audit financier et social, gestion du risque...

La méthodologie de sélection



Un audit régulier

Nos experts audient régulièrement les sociétés de gestion sélectionnées pour s'assurer qu'elles répondent toujours à nos exigences.

Ce processus permet d'évincer de notre sélection les fonds de placement qui ne correspondent plus à nos critères d'analyse et de s'assurer de ne pas manquer l'émergence de sociétés de gestion performantes.

LES AVANTAGES DE L'ASSURANCE VIE*

Véritable outil patrimonial, le contrat d'assurance vie permet de se constituer un complément de retraite et de transmettre un capital décès aux bénéficiaires de son choix dans des conditions fiscalement attrayantes.

Arbitrages :

Exonération d'impôt sur les gains réalisés lors des arbitrages.

Rachats :

Exonération d'impôt, après 8 ans, sur les gains réalisés lors des rachats dans la limite de 4 600 € pour un célibataire ou de 9 200 € pour un couple. Au delà de cet abattement, une imposition réduite est appliquée à 7,5% (hors prélèvements sociaux).

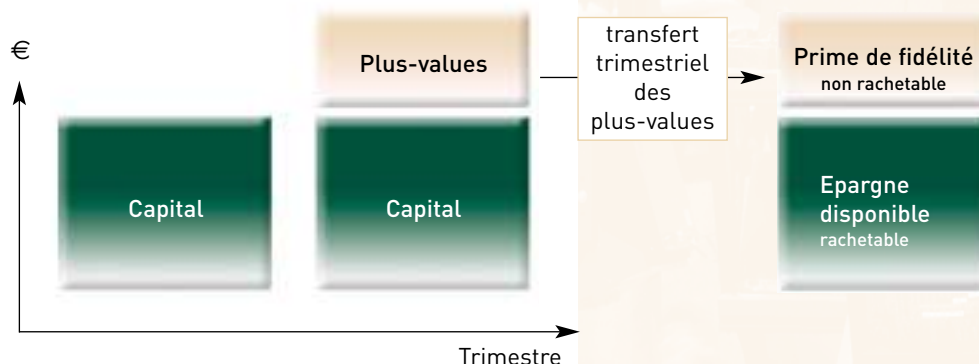
Succession :

Exonération d'impôt sur la transmission dans la limite de 152 500 €, par bénéficiaire et par assuré, pour les versements effectués avant 70 ans (tous contrats confondus). Au delà de ce montant, un taux forfaitaire de 20% est appliqué.

LA PRIME DE FIDÉLITÉ

Afilium Patrimoine est un contrat d'assurance vie à Prime de Fidélité. Son fondement légal est régi par l'article R 331-5 du code des assurances.

Le fonctionnement



L'objectif de ce contrat d'assurance vie est de transférer, tous les **trimestres**, jusqu'à 100% des plus-values latentes sur les supports financiers de la Prime de Fidélité. Cette opération entraîne une indisponibilité des

fonds isolés pendant 8 ans (jusqu'à 16 ans maximum). Des rachats sont possibles sur l'épargne disponible. Par rapport à un contrat d'assurance vie classique, **Afilium Patrimoine** vous offre trois avantages :

Les avantages spécifiques du contrat*

Rachats :

Imposition réduite en cas de rachat, dès lors que l'adhérent transfère une partie des gains sur la Prime de Fidélité.

ISF :

Exonération d'ISF sur la Prime de Fidélité. N'ayant pas de valeur de rachat pendant la durée de vie de l'option, elle n'intègre pas l'assiette de l'ISF.

Par principe, en cas de décès avant l'échéance de la Prime de Fidélité, seule la partie rachetable est versée aux bénéficiaires.

Afilium Patrimoine est l'un des rares contrats à posséder une garantie décès incluse permettant **de réduire les droits de transmission applicables**, la Prime de Fidélité étant versée sous la forme d'une garantie décès.

* Selon la réglementation en vigueur au 30 août 2005

UNE HISTOIRE DE PLUS DE DEUX SIÈCLES

C'est un an avant la Révolution Française, en 1788, que Charles Personne-Desbrières fonda la charge d'agent de change qui est à l'origine de l'établissement financier aujourd'hui dirigé par Gilles Dupont et Philippe de Cholet.

Au début des années 80, CHOLET DUPONT figure parmi les principaux agents de change de la bourse de Paris. La qualité de ses analystes financiers est reconnue dans toute l'Europe.

En choisissant de s'adosser, en 1996, au Groupe CREDIT AGRICOLE, CHOLET DUPONT offre à ses clients la sécurité d'un groupe bancaire de premier ordre. Aujourd'hui CHOLET DUPONT est une société

financière dont le capital est détenu à 66,6% par ses dirigeants et collaborateurs et à 33,4% par CRÉDIT AGRICOLE CHEUVREUX.

En 2005, CHOLET DUPONT renforce sa position en créant une activité dédiée à la clientèle des Conseillers Indépendants en Gestion de Patrimoine via la filiale CHOLET DUPONT PARTENAIRES, détenue à 67% par CHOLET DUPONT et 33% par ses fondateurs.

CHOLET DUPONT a développé une offre globale autour de son cœur de métier - la gestion de portefeuille. La gamme AFILIUM, bâtie sur le principe de la multigestion, apporte une réponse adaptée aux besoins patrimoniaux de chacun.

LA MONDIALE PARTENAIRES

UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

LA MONDIALE PARTENAIRE est le leader français de l'assurance patrimoniale haut de gamme. Son métier est de concevoir, développer et gérer des produits d'assurance vie pour le compte de professionnels de la gestion de patrimoine.

Pour la troisième année consécutive le Groupe LA MONDIALE réussit à conserver une note financière de A+ (FITCH

RATINGS et STANDARD & POOR'S) avec une perspective stable. Cette note vient récompenser son bon positionnement concurrentiel.

LA MONDIALE PARTENAIRE est une des seules compagnies d'assurance à être certifiée pour la totalité de ses métiers.

Votre conseiller



Cholet Dupont Partenaires

14, BOULEVARD DE LA MADELEINE - 75008 PARIS

TÉL. : 01 53 43 20 30

CHOLET-DUPONT-PARTENAIRES.FR

